Les secrets de la Camera

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les caméras destinées aux prises de vues des extérieurs diffèrent des autres par leur objectif, qui est sensiblement plus grand et mobile suivant la distance du sujet. Le perfectionnement de ces appareils permet, à l'heure actuelle, de transposer à l'écran, avec une parfaite exactitude, toutes les beautés de la nature.

Une nouvelle caméra apparaît aujourd'hui au service du film : la caméra de la couleur. L'importance du film colorié se développe chaque jour, et paraît vouloir menacer l'avenir du cinéma noir et blanc.

Avant d'atteindre le point de perfection où il se trouve aujourd'hui, l'appareil de Technicolor présentait de multiples difficultés, dont la principale était son poids. En effet, entouré d'un silencieux spécial extrêmement lourd, il ne pouvait pas être manié avec la vitesse exigée par certaines scènes. Cette dernière difficulté vient d'être aplanie, et la caméra Technicolor peut être utilisée aujourd'hui avec la même facilité que le plus léger appareil de prises de vues.

Mais le progrès n'a pas dit son dernier mot. Voilà que se pose aujourd'hui, devant les techniciens du Septième Art, la question du film en relief. Encore faible ébauche d'une nouvelle forme du cinéma, il arrivera certes un jour à conquérir une des premières places sur le marché mondial cinématographique.

Et l'avenir nous réserve encore d'autres surprises, d'autres innovations.

TROP DE CAFÉ

Rio-de-Janeiro, 31. — Le département national du café annonce que, dans le but d'intensifier la destruction des stocks excédentaires de café, il dispose maintenant d'appareils spéciaux lui permettant de détruire les sacs de café.

REVEILLEZ LA BILE DE VOTRE FOIE —

Sans calomel — et vous sauterez du lit le matin "gonflé à bloc"

Il faut que le foie verse chaque jour un litre de bile dans l'intestin. Si cette bile arrive mal, vos aliments ne se digèrent pas, ils se putréfient. Des gaz vous gonflent, vous êtes constipé. Votre organisme s'empoisonne et vous êtes amer, abattu. Vous voyez tout en noir !

Les laxatifs sont des pis-aller. Une selle forcée n'atteint pas la cause. Seules les PETITES PILULES CARTER'S pour le FOIE ont le pouvoir d'assurer le libre efflux de bile qui vous remettra d'aplomb. Végétales, douces, étonnantes pour faire couler la bile. Exigez les Petites Pilules Carters pour le Foie. Toutes Pharmacies.

CLÉMENCE A L'ÉGARD D'ABD EL KRIM

La commission de l'Algérie, des Colonies et des pays de protectorats a adopté hier à la Chambre, par dix voix contre deux, la résolution suivante :

« La commission de l'Algérie, des Colonies et des protectorats,

» Considérant que la situation faite à Abd el Krim est actuellement insuffisante, invite le gouvernement à améliorer ses conditions matérielles d'existence.

» La commission attire l'attention du gouvernement sur l'opportunité de changer le lieu de la résidence forcée d'Abd el Krim pour montrer, par un geste de clémence, que la politique traditionnelle de la France est de générosité envers ses adversaires lorsqu'ils se sont sincèrement ralliés à sa cause ».

THÉSAURISER :

UNE MAUVAISE AFFAIRE

La présente émission d'obligations du Trésor qui offre aux souscripteurs des avantages si exceptionnels, n'a pas le caractère d'un appel à l'épargne, mais d'une opération privilégiée ouverte à certains épargnants : les porteurs d'or et les porteurs de bons du Trésor. Ceux-ci ne peuvent manquer d'y apporter une adhésion unanime, c'est, en particulier pour les porteurs d'or, une occasion de se défaire, à des conditions exceptionnellement avantageuses, du métal précieux dont depuis plusieurs années, pour beaucoup, la conservation improductive n'a été qu'une suite de lourds sacrifices, dans l'espoir d'un gain aléatoire.

La thésaurisation, aujourd'hui est une mauvaise affaire. Le temps n'est plus où l'activité économique déclinait, où les prix baissaient, ce qui rendait avantageuse une telle opération. Chacun pouvait espérer alors, en différant ses achats ou ses placements, les réaliser plus tard à des conditions meilleures. Mais aujourd'hui la reprise des affaires, dans toutes les branches de l'activité économique, rend illusoire une telle espérance.

Des risques graves menacent l'épargnant qui thésaurise en or. Aux Etats-Unis, en Allemagne, en Italie, le métal jaune a été réquisitionné par l'Etat. Dans ces pays, on ne peut plus négocier. Les porteurs d'or n'ont donc plus la certitude de pouvoir, à tout moment, vendre leur métal précieux en cas de besoin.

Pour toutes ces raisons, aucun placement ne peut donc assurer un rendement, une plus-value, une sécurité comparables à ceux qu'apportent les nouvelles obligations de la Défense nationale en cours d'émission.

LA RÉVOLTE CHINOISE

UNE MUTINERIE AURAIT ÉCLATÉ A SIAN-FOU

Changhaï, 31. — Le bruit court à Changhaï qu'une mutinerie a éclaté à Sian-Fou.

Chang Hsue Liang a été condamné à dix ans de prison mais... restera libre

Nankin, 31. — Le maréchal Chang Hsue Liang a été condamné aujourd'hui à dix ans de prison pour avoir enlevé le maréchal Chang Kaï Chek. Sa peine sera toutefois remise demain, à l'occasion de la nouvelle année.

GRETA GARBO DÉCORÉE

Stockholm, 31. — Le roi Gustave de Suède a conféré à l'artiste suédoise Greta Garbo, la médaille « Litteris et Artibus », la plus haute distinction qui puisse être accordée en Suède aux artistes.

RIXE MORTELLE DANS UN CAFÉ PARISIEN

Paris, 31. — Ce matin, à 4 h. 30, au cours d'une rixe survenue dans un café, 55, boulevard Saint-Martin, un homme porteur de papiers au nom de Lucien Spagnem, trente-sept ans, chaudronnier, 19, rue Butmeuse, à Marseille, a été mortellement blessé d'un coup de couteau.

Le corps a été transporté à l'Hôpital Saint-Louis.

Le meurtrier, qui a pris la fuite, est activement recherché.

UN MESSAGE DU PRINCE OTTO DE HABSBOURG A 1.590 BOURGMESTRES AUTRICHIENS

Vienne, 31. — A l'occasion du nouvel an, le prétendant Otto de Hasbourg a adressé aux bourgmestres de 1590 communes autrichiennes qui lui ont conféré la bourgeoisie d'honneur ou le droit de cité, un message contenant d'intéressantes déclarations.

« Les temps sont passés, est-il dit où nous nous contentions de désirer. Je veux donner à l'Autriche, dit le prétendant, la paix intérieure et extérieure. C'est la raison pour laquelle je salue avec une grande satisfaction le retour de l'Autriche au service militaire obligatoire et la mise sur pied d'une armée poursuivant la magnifique tradition de l'armée impériale, et était à même de préserver l'Autriche de devenir la proie d'ambitions susceptibles de déclencher la guerre.

» Je soutiendrai et favoriserai par tous les moyens le paysan. J'aurai à cœur de venir en aide aux chômeurs ayant la volonté de travailler, parce qu'ils ont un droit au bonheur du travail. Mon devoir sera, en outre, de protéger et d'encourager le commerce, l'industrie et l'artisanat. Notre patrie doit enfin trouver le moyen de jeter un pont sur l'abîme creusé par le 12 novembre 1918.

La révolution de 1918 peut devenir un souvenir, conclut le président Otto. Si les communes qui m'ont conféré la bourgeoisie d'honneur, se concertent pour propager l'idée de la monarchie et pour gagner à cette idée toujours davantage de communes, alors, la monarchie populaire de la maison de Habsbourg reviendra. »

BONAL

l'apéritif idéal

LES BRETONS NE SONT PAS CONTENTS

Lorient, 31 — Le Conseil municipal de Pluneret, près d'Auray, a pris une délibération, dont voici un extrait, contre un film récent, considéré comme injurieux pour la Bretagne :

« Conscient du devoir qui lui incombe, en tant que garde d'honneur naturel du monument érigé sur son territoire communal, à Sainte-Anne-d'Auray, à la mémoire des 240.000 fils de la Bretagne morts au champ d'honneur ;

» Estimant ingrate et odieuse la diffusion de telles publications et de films tendant à dénigrer une race qui pour avoir consenti à la France ce sacrifice incomparable, a droit à une toute différente expression de la reconnaissance et du respect de tous les Français ;

» Proteste contre la diffusion de tels illustrés et films, et fait appel et confiance aux représentants de la Bretagne pour qu'ils clament au parlement l'indignation de leurs compatriotes ;

» Et émet le vœu que les pouvoirs publics compétents exigent le respect d'une race qui, à des titres multiples, prétend compter largement dans le renom et dans les gloires de la grande nation française ».

2 VICTIMES D'UNE COLLISION SUR LA TAMISE

Londres, 31. — Une collision s'est produite, hier soir, sur la Tamise, au large de Greenhithe, à l'entrée du port de Londres, entre le vapeur norvégien « Rabaul » et un cargo anglais, le « Diamond », bâtiment de 900 tonnes.

Par suite du choc, les dix hommes d'équipage du « Diamond » ont été précipités à l'eau.

Huit d'entre eux ont pu être sauvés, mais les deux autres ont disparu. Ce sont le capitaine et un matelot.

UN AUDACIEUX CAMBRIOLEUR A ETE ARRÊTÉ A NICE

Nice, 31. — Il y a quelques jours, trois appartements du palais Hispania, situé avenue Thiers, étaient cambriolés. Trente mille francs de bijoux et d'argent avaient été volés. La police vient d'arrêter le coupable, un ancien dessinateur des Ponts et Chaussées, Georges Lefèvre, au domicile duquel l'on trouva de nombreux objets provenant de divers cambriolages et prouvant que la prise est bonne.

Lefèvre n'était pas, du reste, un inconnu de la police. Il avait comparu, il y a un mois environ, devant Tribunal correctionnel de Nice pour vol et faux. Le dessinateur avait pris, sur le bureau d'un ingénieur des Travaux publics de l'Etat, M. Puget, un mandat de paiement de 2.000 francs en apposant sur cette pièce une fausse signature et il se l'était fait payer par le percepteur.

Ce méfait avait amené devant les juges, mais ceux-ci, indulgents, ne le condamnèrent qu'à un mois de prison et le firent bénéficier de la loi de sursis.

On voit que cette indulgence n'était guère méritée. En effet, Georges Lefèvre a reconnu être l'auteur non seulement des cambriolages du palais Hispania, mais encore il y a quelques mois d'un vol avec effraction au préjudice de M. Puget, outre 6.000 francs en argent, une liasse de titres au porteur d'une valeur totale d'environ 400.000 francs.

On n'a pas encore trouvé ces titres et Lefèvre s'est refusé à dire ce qu'il en avait fait.

Le chef de la Sûreté poursuit son enquête et va établir le bilan des méfaits de l'audacieux cambrioleur.

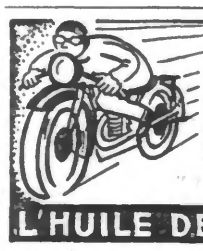

votre moto... peut-être !

Si vous participez au Concours organisé par l'Huile des Bénédictins, cette superbe moto Peugeot sera peut-être à vous d'ici peu. Que de joies en perspective ! Vous pouvez gagner également bicyclettes, appareils de T.S.F., phonographes, appareils photographiques - 25 000 frs de prix - Demandez une feuille réponse à votre fournisseur habituel.

GRAND CONCOURS DE L'HUILE DES BÉNÉDICTINS.

110

L'OR EN U. R. S. S.

Londres, 31. — Parlant, hier soir, à un dîner d'adieu offert à M. Alexandre Ozersky, délégué commercial des Soviets à Londres, qui va rentrer en Russie, l'ambassadeur soviétique, M. Maisky, a parlé du développement du commerce anglo-soviétique et exprimé l'espoir qu'à l'U.R.S.S. de devenir le principal pays producteur d'or dans le monde. La production a triplé en 1931 et 1936, et l'U.R.S.S. se place maintenant au second rang parmi les Nations productrices.

« Je ne trahirai aucun secret d'Etat, a déclaré M. Maisky, si je vous dis que notre ambition va plus loin et, dans un avenir assez proche, nous espérons surpasser jusqu'au Rand pour la production de métal jaune.

PHILIBERT BESSON RECOMMENCE A FAIRE LA GRÈVE DE LA FAIM

Riom, 31. — M. Philibert Besson fait à nouveau la grève de la faim à la prison de Riom. Depuis sept jours, il refuse absolument toute nourriture, et il est, de ce fait, très affaibli. L'ex-député prétend ainsi protester contre les lenteurs de la justice à régler son cas ; en effet, son dossier n'ayant pu être transmis à temps à la chambre des mises en accusation, il ne pourra comparaître devant les prochaines assises en janvier.

M. Philibert Besson a, une fois de plus, changé d'avocat ; il a confié le soin de sa défense à une jeune avocate riomoise, Me Richard.

La guerre civile en Espagne

Madrid, 31. — Le conseil délégué pour la défense de Madrid publie, à midi, le communiqué suivant :

« Le mauvais temps empêche tout mouvement de troupes sur le front de Madrid. Sur le front de Guadalajara, l'importante ville d'Atienza a été occupée par les forces républicaines ».

L'escadre insurgée a été bombardée par les batteries de Santander

Santander, 31. — L'escadre insurgée, qui croise devant Santander, a été violemment bombardée, ce matin, par les batteries d'artillerie républicaines, installées aux abords immédiats du port.

Les combats meurtriers de Villanueva

Cordoue, 31. — Radio-Cordoue a radiodiffusé une note officielle qui lui a été transmise par les services de propagande du grand quartier général de Salamanque, note disant notamment : « A nouveau, dans la nuit de mardi à mercredi, et cette fois par la colonne internationale, l'ennemi a tenté d'attaquer nos positions du flanc droit, principalement Carabanchel.

» Le feu a duré près de quatre heures avec une grande intensité.

» Mercredi matin, une attaque a été déclenchée sur notre flanc gauche, en direction de Villanueva de la Canada, appuyée par le feu nourri de 14 tanks russes. L'ennemi a été repoussé avec violence. L'espace compris entre nos lignes et celles des rouges est couvert de cadavres ennemis. Plus de 280 ont pu être comptés. Un milicien passé dans nos lignes, a dit : « Les pertes des internationaux s'élèvent à plus de 1.000 hommes dans les seuls combats de ce secteur ».

» C'est un spectacle terrible de voir, sur moins d'un kilomètre de front, sur 300 mètres de profondeur, de véritables monceaux de cadavres causés par nos grenades et nos mitrailleuses. Ces cadavres commencent à se décomposer, au point que, mercredi après-midi, l'odeur était insupportable sur notre front ».

Radio-Madrid confirme dans ses émissions l'aspect désespéré de la situation des habitants de Madrid.

Des chiens féroces très bien dressés ont aidé les gouvernementaux dans leur attaque

Avila, 31. — Au cours d'une attaque que les gouvernementaux ont lancée contre le flanc droit de l'armée Varela, au lieudit Bosurero, près de Villaverde, les miliciens ont fait usage de chiens féroces comme attaquants. Les gouvernementaux sont sortis de leurs positions en rampant, accompagnés de chiens de berger de grande taille. Arrivés devant les tranchées adverses, ils ont lâché les bêtes très bien dressées, qui ont sauté à la gorge des sentinelles, les blessant ou les immobilisant.

On sait que cette attaque a été repoussée, mais les gouvernementaux sont parvenus ainsi, pendant un moment, jusqu'aux premières lignes nationalistes. Les chiens, dont peu sont sortis vivants de cette attaque, obéissaient aux gestes de leurs maîtres et sans aboyer ; il semble que la plupart de ces derniers soient des Russes.

Le commandement nationaliste se demande s'il s'agit là d'une simple expérience. C'est la première fois dans l'histoire de la guerre que des chiens sont utilisés de cette façon. Aux mains d'assaillants décidés et suivis de troupes disposant d'armements modernes, des chiens-loups et de berger bien exercés peuvent être, on vient d'en avoir la preuve, de remarquables auxiliaires dans les attaques par surprise.

Le matador Algabeno tué dans les lignes insurgées

Saint-Sébastien, 31. — On annonce officiellement la mort du matador espagnol Algabeno, survenue sur le front de Séville, où il combattait dans les rangs des insurgés. Algabeno était très connu en France, où il s'était fait remarquer dans la plupart des arènes du Sud-Ouest et du Midi.

Les insurgés interdisent toute importation de produits provenant de la zone gouvernementale

Avila, 31. — D'un des envoyés spéciaux de l'agence « Havas » : Une décision officielle déclare illégale toute importation de produits agricoles ou manufacturés provenant de la zone gouvernementale, sous peine d'embargo sur tous les biens appartenant à l'importateur contrevenant.

« Madrid sera conquise sans qu'il soit nécessaire de la détruire... »

...a déclaré le général Franco au cours d'une interview

Lisbonne, 31. — Le général Franco a accordé au « Diario de Noticias » une interview dont voici les passages essentiels :

Au sujet des opérations militaires, le général Franco a précisé que Madrid étant une ville ouverte et les positions de défense placées à l'extérieur ayant été prises rapidement « militairement la ville était prise ».

Une erreur de tactique : la prise de Tolède

Cependant, a-t-il ajouté, nous avons commis une erreur de tactique et nous l'avons commise sciemment : ce fut la prise de Tolède qui nous obligea à déplacer nos forces placées devant Madrid.

Ensuite, le général Franco a déclaré qu'il était certain que des députés anglais et français, lors de leur récente visite, avaient eu une bonne impression des nationalistes. Il a ajouté : « Les latins que sont les Français ont été plus éloquents. Je les ai écoutés avec plaisir ».

Le rédacteur du « Diario de Noticias » ayant demandé des précisions sur les étrangers, principalement allemands et italiens, qui se trouvent sur le territoire occupé par les nationalistes, le généralissime a répondu : « Ni les Anglais, ni les Français n'y ont fait allusion. Du reste, ces étrangers ne sont pas sur nos fronts de bataille ».

« Nous nous refusons catégoriquement à parlementer ou à établir des accords... »

Au sujet de la non-intervention, le général Franco s'est élevé contre les « pays qui, en Europe, cherchent encore à sauver leurs vieilles formules de démocratie, de libéralisme, en les opposant aux régimes franchement corporatifs, tels qu'ils existent actuellement, en Italie, en Allemagne et au Portugal ».

Il a conclu : « De notre côté, nous nous refusons à toute médiation ; nous nous refusons catégoriquement à parlementer ou à établir des accords avec ceux dont l'action internationaliste tend à la ruine de l'Espagne ».

« Les volontaires étrangers ont été trompés... »

Le général a déclaré d'autre part : Si c'est l'U.R.S.S. qui a fomenté la guerre, la patronnant dans son propre intérêt politique international, il se vérifie que ce fut elle qui y consacra le plus petit nombre d'hommes, le moins de matériel de guerre, le moins d'argent. La majeure partie des étrangers, recrutés par l'U.R.S.S. au nom et aux frais du Front Populaire, sont des volontaires français, belges, tchécoslovaques, et des Allemands et Italiens antifascistes, qui s'étaient enfuis de leur pays. Il ne s'agit pas de volontaires proprement dit, mais d'engagés, au moyen de sommes importantes, comme chair à canon.

« Encore récemment, lors de notre attaque foudroyante sur Boadilla del Monte, il a été trouvé sur des cadavres des lettres contenant des critiques à l'adresse de ceux qui les avaient trompés, en les entraînant vers une lutte cruelle et sanguinaire sur le front où ils étaient poussés, sous des menaces terribles, à sacrifier leur vie sans gloire ».

Au sujet du matériel employé par ses adversaires, le général Franco a déclaré : Ce matériel est en partie russe, mais la plus grande partie est d'origine française, belge, tchèque ou anglaise.

« Le cas de Tolède était cependant pour nous, nationalistes espagnols, un cas politique qu'il fallait résoudre entre notre prise de Tolède et notre approche de la capitale, il s'écoula un mois, temps suffisant pour préparer la résistance de Madrid avec des renforts d'hommes et de matériel venus du Levant ».

Le général Franco a précisé encore que, dès le premier jour, le mouvement nationaliste avait Madrid pour objectif, mais que, en tant qu'Espagnol, il ne l'intéressait pas de conquérir une ville en ruines.

» Nous la voulons, a-t-il dit, autant que possible comme elle était. Voilà pourquoi l'action traîne en longueur. Voici la vérité : Madrid sera conquise par nous entièrement, sans qu'il nous soit nécessaire de la détruire ».

La réponse italienne serait moins défavorable qu'on le laissait prévoir

Londres, 31 — Le gouvernement italien a fait parvenir, hier, au Comité de coordination sa réponse au sujet des départs de volontaires et de l'ingérence indirecte en Espagne. Les milieux britanniques bien informés considèrent que cette note est moins défavorable que les dépêches de presse ne l'avaient laissé prévoir et qu'elle constitue une première réponse à la démarche franco-anglaise relative à l'arrêt des envois de volontaires.

Selon certains renseignements, le gouvernement de Rome se déclarerait partisan d'un accord pour l'interdiction des départs de volontaires et de toute autre ingérence. Il n'éléverait pas d'objections en ce qui concerne l'ordre établi dans la mise en œuvre des différentes mesures de contrôle aux frontières et dans les ports espagnols en vue d'empêcher les expéditions d'armes, de volontaires et l'assistance financière, mais à la condition que les solutions partielles et arbitraires ne fassent pas perdre de vue le problème d'ensemble.

L'application de l'accord tendant à empêcher les départs et le transit des volontaires devrait être soumise à un accord. D'autre part, des mesures d'interdiction du même ordre devraient être prises à l'intérieur des Etats signataires contre les personnes déployant une activité susceptible de prolonger la guerre en Espagne.

Toute assistance financière, non seulement par la voie d'emprunts gouvernementaux, mais encore le fait de l'organisation sous forme privée, de collectes publiques devrait être interdite, de même que l'or de la Banque d'Espagne, déposé à l'extérieur ne devrait pas être utilisé dans des buts de guerre.

Enfin, le document italien demande la suppression de toutes les propagandes, notamment de la propagande radiophonique.

L'hiver sans grippe... dans du Thé ou du Lait ou en Grog

..oui.. avec du RHUM NEGRITA

RECONNU LE MEILLEUR

9017

La fin de la session parlementaire

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

A l'art. 4 (exonération de la taxe de 2 %), la Commission a repris le texte voté par le Sénat. M. BEAUMONT fait exonérer de la taxe les tonteaux de maïs et aliments destinés à la nourriture du bétail.

« Tant à l'importation qu'à l'intérieur », précise un amendement de M. Abel LEFEVRE, qui est adopté.

M. BEAUMONT revient sur la question des mélasses destinées au bétail, qu'il fait exonérer de la taxe de 2 %. C'est un nouveau succès pour la Commission de l'agriculture puisque M. Donon avait, à l'article précédent, obtenu que la taxe de 5 % ne fût pas appliquée à ces produits. L'article 4 est adopté.

L'article 5 (exonérations en faveur des produits laitiers), est adopté dans le texte pour lequel le Sénat s'était prononcé en première lecture. Les articles suivants défilent assez rapidement. La Haute Assemblée maintient son texte à l'article 10 (modalités d'assiette). A l'article 19 (taxe sur les réserves des sociétés), la rédaction nouvelle proposée par la Commission, est approuvée. L'article 20 (taxes de 2 p. 100 sur les réserves anciennes), est rejeté. Les articles 21 et 22 sont adoptés (texte du Sénat). L'article 22 bis (texte de la Chambre repris par la Commission), est adopté (redevance spéciale des chemins de fer).

Les articles 23 et 24 (texte du Sénat) sont adoptés. Toutes ces dispositions ont trait aux sociétés.

Le forfait pour les bénéfices agricoles est rétabli

Le président lit l'article 25 (nouveau texte) relatif à l'impôt sur les revenus agricoles et un amendement de M. Donon ainsi conçu : Remplacer cet article par les dispositions suivantes : « Les articles 53 et 54 du Code général des impôts directs sont abrogés ». A une imposante majorité, déclare M. DONON, le Sénat s'est déjà prononcé en faveur du système de la Commission de l'agriculture, qui généralise le forfait.

M. DAMECOUR, doyen d'âge de la Haute-Assemblée, intervient dans le même sens : imposer la tenue d'une comptabilité au petit et moyen cultivateur est une pure absurdité.

M. VINCENT-AURIOL répond que l'opinion est émue par le rendement dérisoire de l'impôt agricole ; elle réclame plus d'équité, quand elle voit, d'autre part, les contribuables intégraux et les commerçants taxés rigoureusement. Une réforme de la taxation agricole est donc nécessaire.

L'administration ne demande pas aux cultivateurs de tenir une comptabilité, mais seulement d'inscrire leurs recettes et leurs dépenses. La Commission de taxation prévue sera, au surplus, composée de représentants de l'agriculture. Le forfait avec application de coefficients variables, serait autrement sévère et compliqué.

Le Sénat ne suit pas le ministre et l'amendement Donon est voté par 207 voix contre 81.

L'article 33 (déduction en faveur des contribuables ayant des enfants à leur charge) est adopté dans le texte de la Commission. On disjoint les articles 37 bis (affichage dans les mairies de la liste des contribuables assujettis à l'impôt sur le revenu), 39 et 40 (augmentation des droits de mutation par décès), 48 bis (régime fiscal des sociétés françaises encaissant des revenus à l'étranger). L'ensemble est adopté.

Sur la proposition de la Commission des finances, la séance, suspendue à 12 h. 40, sera reprise à 17 heures.

LA CHAMBRE VOTE DIVERS PROJETS

La séance de la Chambre est ouverte à 17 h. 05 sous la présidence de M. Edouard HERRIOT.

La Chambre adopte sans débat :

Les ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne à Berlin convoqués par M. Von Neurath

Berlin, 31. — M. André-François Poncet, ambassadeur de France, et Sir Eric Phipps, ambassadeur de Grande-Bretagne, se sont rendus aujourd'hui à la Wilhelmstrasse, sur l'invitation du baron Von Neurath, ministre des Affaires étrangères du Reich.

On croit que la visite des deux ambassadeurs est en relation avec la récente notefranco-britannique sur la question de la neutralité en Espagne qui a été remise au Gouvernement du Reich. On n'a pas d'autres détails pour l'instant.

L'ambassade britannique quittera Madrid ce matin

Madrid, 31 — L'ambassade anglaise quittera Madrid vendredi matin à 4 h.

Le convoi d'évacués se dirigera vers Alicante d'où les sujets britanniques prendront le bateau vers Marseille ou Gibraltar.

Le personnel de l'ambassade ne partira pour Valence que plus tard.

La proposition de loi adoptée par le Sénat, tendant à modifier l'article 10 de la loi du 14 mai 1932 autorisant l'établissement d'un projet d'aménagement de la région parisienne ;

Le projet de loi prorogeant le délai imparti par la loi du 14 août 1936 relative au reclassement des ouvrages militaires de deuxième ligne de Paris, en ce qui concerne l'acquisition par le département de la Seine des parcelles de zones comprises dans les alignements des voies publiques prévues au projet d'aménagement ou réservées par ces projets pour la conservation d'espaces libres ou pour des services publics ;

La proposition de loi, adoptée par le Sénat, concernant le régime de retraites des bibliothécaires municipaux.

Le projet de loi relatif au droit à pension d'ancienneté d'un certain nombre d'officiers en disponibilité provenant de la réserve spéciale.

L'ARBITRAGE OBLIGATOIRE EST VOTÉ PAR 442 VOIX

Le Gouvernement demande la discussion immédiate du projet de loi modifié pour la troisième fois par le Sénat, tendant à instituer l'arbitrage obligatoire.

M. PAULIN, rapporteur de la commission du travail, fait connaître que cette commission propose d'adopter le texte tel qu'il revient du Sénat.

M. PARSAL (Seine), communiste, proteste contre le fait que l'agriculture ne bénéficierait pas du projet de loi sur l'arbitrage obligatoire. Il annonce qu'il soutiendra un amendement en faveur de l'agriculture.

M. LEBAS, ministre du Travail. — La Chambre estime, comme M. Parsal, que l'agriculture aurait dû être soumise à l'arbitrage obligatoire, mais le Sénat reste intransigeant à ce sujet. Le président du Conseil aurait préféré le texte de la Chambre au lieu du texte du Sénat mais pour arriver à un accord entre les deux assemblées, il a dû accepter le texte de la Haute-Assemblée.

M. LEBAS. — Le Gouvernement a besoin d'un instrument, même imparfait, pour mettre fin à de douloureux conflits.

M. TIXIER-VIGNANCOUR (Basses-Pyrénées), déplore que la transaction se fasse sur le dos de l'agriculture. Il votera l'amendement de M. Parsal.

La discussion générale est close.

La Chambre passe à la discussion des articles.

M. PARSAL retire son amendement.

M. TIXIER-VIGNANCOUR le reprend.

Cet amendement est repoussé à mains levées.

Tous les articles du projet sont adoptés.

M. Louis AUBERT (Vendée) déclare qu'il votera pour le projet : « Je forme le vœu de fin d'année, dit-il, que le Président du Conseil soit débarrassé bientôt de certains de ses amis qui lui causent constamment des embarras ». (App. et rires droite, centre).

M. CHAUSSY prend l'engagement au nom de la commission d'agriculture de rapporter dans le courant de janvier le projet étendant la loi à l'agriculture. (Applaudissements).

M. Xavier VALLAT (Fédération Républicaine) se refuse de donner un blanc-seing au Gouvernement auquel ses amis n'ont cessé de témoigner une méfiance vigilante, il votera donc contre le projet (Applaudissements droite, centre).

L'ensemble du projet de loi sur les procédures de conciliation et d'arbitrage dans les conflits collectifs du travail est **adopté par 442 voix contre 100.**

Propositions diverses

Le Gouvernement demande la discussion immédiate du projet de loi de retour du Sénat, portant réorganisation du ministère de la Justice.

Après avis favorable du rapporteur, M. DELATTRE, le projet de loi est voté à mains levées.

La commission du règlement demande la discussion immédiate de la proposition de résolution de la commission du règlement modifiant l'article 8 du règlement (création d'un quatrième poste de questeur).

La proposition de résolution est mise aux voix par scrutin et **repoussée par 400 voix contre 67.**

La séance est suspendue de 18 h. 30 jusqu'à 21 heures pour attendre la fin des délibérations de la commission des finances.

LA LOI DE FINANCES REVIENT DEVANT LE SÉNAT

La séance est reprise à 17 h. 10 sous la présidence de M. FARJON (Pas-de-Calais).

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la perception des droits et revenus du budget de l'Algérie, qui est voté après discussion.

M. CAILLAUX annonce que la commission des finances va examiner la loi de finances revenue de la Chambre avec 40 articles nouveaux. Il propose à l'assemblée de s'ajourner à 21 heures et il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue à 18 h. 15.

6

Résumé des précédents feuilletons

Jean Lerme, jeune secrétaire d'un sénateur, et Annette Brocas, fille d'un riche négociant, sont épris l'un de l'autre. Annette engage celui qu'elle aime à se faire une situation sérieuse.

Victor, le frère d'Annette, est tombé dans les filets d'une femme, Thérèse Colignan, dont le mari est un aventurier sans scrupules. Colignan recherche des capitaux pour créer une entreprise coloniale. Sa femme lui dit que le jeune Victor Brocas les lui fournira. Celui-ci n'hésite pas à voler et à vendre les bijoux de sa défunte mère pour donner satisfaction à celle qu'il aime. Quand Thérèse est arrivée à ses fins, elle lui annonce que son mari l'emmène au Congo.

Jean Lerme et Annette continuent de se voir : la jeune fille résiste aux désirs de son père qui voudrait qu'elle épouse un riche avoué, Guy Masserand.

Ah ! s'il avait pu voir son Annette accourir chez Jean dès qu'elle était libre ! La était le soleil, là était la passion, là étaient les regards éperdus, les serrements de gorge les mots lourds d'émoi, les silences éloquents, l'extase à deux le doux vertige. Plus nettement se dessinaient les intentions de Masserand, plus la jeune fille se faisait simante auprès de Lerme, plus elle désirait qu'il la délivrât de ses soucis. Elle n'osait trop le questionner pour savoir où il en était de ses affaires, pensant bien qu'il ne restait pas inactif. Le pli qui barrait parfois le front de Jean disait assez que l'heure des succès matériels n'était pas encore près de sonner. « Ah ! soupirait-il un jour, il est donc si malaisé de gagner sa vie ? J'ai pourtant de telles provisions de courage ! Pour bâtir notre nid, vous-tu j'entreprendrais n'importe quoi ! »

Ces paroles résonnaient encore aux oreilles d'Annette lorsqu'elle rentra chez elle. L'instant d'après elle s'asseyait en face de Victor, dans la salle à manger où M. Brocas arrivait bientôt, l'air absorbé. A peine touchait-il aux plats, et contrairement à son habitude, il laissait languir la conversation. Annette s'en alarma :

— Qu'as-tu, papa ? Es-tu souffrant ? demanda-t-elle.

Il secoua négativement la tête :

— Non, pas souffrant, ennuyé, dit-il. J'ai reçu ce matin des nouvelles de Libreville... Dornel, mon représentant général, est malade et ce sera long : il veut rentrer en France, ne peut plus assurer le service et me prie de pourvoir à son remplacement... Je n'ai personne...

— Eh bien, et moi ?... s'écria Victor.

— Comment ?... fit M. Brocas.

— Et moi ? répéta le jeune homme, me prends-tu pour un zéro ? J'irai, avec joie ; le travail au Congo ne me fait pas peur.

— Ah !... oui... peut-être... C'est une idée, bredouilla le négociant.

Victor, depuis quelques secondes, n'était plus le même. Il bombait la poitrine, son teint s'animait, ses yeux lançaient des éclairs... Libreville ! Le Congo !... Aller là-bas retrouver Thérèse ! Cette perspective inattendue l'électrisait d'une ardeur que son père et sa sœur ne lui avaient jamais vue. Il parlait maintenant, d'abondance. Il plaidait sa cause avec une fougue étonnante, accumulant des arguments dont les uns étaient raisonnables et les autres puérils ou cocasses. Il sentait son père peu convaincu et prenait Annette à témoin des avantages qu'on pouvait retirer d'une telle solution : « L'oeil du maître, rien de meilleur, pas vrai, Annette ? Je suis capable d'en mettre un coup et même deux ! Et puis, quoi, je connais déjà l'Afrique équatoriale, j'y suis allé deux fois...

— De simples promenades, interrompait papa Brocas ; tu déclarais toi-même, au retour, que ce pays-là était intenable...

— Parce que j'étais jeune et pas encore assez sérieux... Mais à présent, je vois les choses telles qu'elles sont, je me rends compte... Ma place, au fond, n'est pas à Paris, elle est là-bas mais oui, là-bas, mets-moi à l'épreuve.

Sa voix se faisait âpre, on le sentait prêt à se fâcher. M. Brocas esquiva la dispute.

— C'est à voir, dit-il, je vais étudier cela... Tu me prends au dépourvu...

Victor se rasseréna, mais l'émotion l'avait rendu loquace. Depuis longtemps il ne s'était montré aussi radieusement bavard. Le dessert pris et le café avalé d'un trait, il se retira, la tête en feu, mit son chapeau et sortit en chantant. La vie, pour lui, redevenait belle du moment qu'il espérait rejoindre la blonde maîtresse, celle qui l'avait réduit en esclavage.

Tandis qu'il marchait au hasard, délirant de joie sous le grand soleil, M. Brocas, demeuré avec Annette, s'entretenait à cœur ouvert de cette affaire de Libreville et de l'enthousiaste proposition de Victor.

— Ton frère m'étonne, disait-il, je ne le croyais pas si zélé. Il est vrai que ses bonnes dispositions peuvent n'être qu'un feu de paille, et je suis fort embarrassé. Jusqu'à ce jour, il m'a donné si peu de satisfactions que j'hésite, tu dois le comprendre, à lui confier un poste de toute première importance. Il peut commettre des bourdes là-bas, ou pecher par nonchalance, ce qui, pour moi, reviendrait au même. D'un autre côté, puis-je faire fi de l'évidente bonne volonté qu'il manifeste avec une telle chaleur ? Deviendrait-il réellement sérieux. Ah ! je n'hésiterais pas à l'envoyer à Libreville si je pouvais le doubler d'un homme de confiance... Mais où le trouver ? Il me le faudrait jeune, d'une honnêteté foncière, moins rompu à notre commerce qu'arme de bon sens et de vigueur morale ; je lui ferais une situation, mais où le prendre ? Je ne vois personne...

Annette eut une inspiration.

— Un tel homme existe, déclara-t-elle, il est jeune, honnête, vaillant, et sans doute accepterait-il... Il s'appelle Jean Lerme...

Elle avait parlé tout d'une voix, avec flamme. Papa Brocas en fut frappé.

— Tu le connais ?... demanda-t-il.

— Oui, rougit Annette, un peu... Il est présentement secrétaire d'un sénateur... M. Béchel, je crois... Tu pourrais te renseigner...

Le père ne cessait de regarder sa fille. Elle sentit qu'il la devinait et rougit plus fort. Mais il ne l'interrogea pas.

— Je me renseignerai, fit-il, et si ce jeune homme a les qualités que tu dis, nous nous entendrons sûrement.

Annette sentait le cœur lui bondir dans la poitrine. Dès que M. Brocas se fût retiré, elle vola chez Jean.

— Mon ami, lui dit-elle, notre horizon s'éclaire et s'embrume à la fois. J'ai parlé de toi à mon père dans les circonstances que voici...

Elle narrait les événements, à phrases pressées, mais très claires. « Nous resterions séparés deux ans, mon ami, conclut-elle, et c'est là le point noir. Mais nous sommes